

MAINE-ET-LOIRE HABITAT – OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT - 11 rue du Clon – ANGERS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE MARDI 25 JUIN 2024 À 9 H 30, S'EST RÉUNI, 11 RUE DU CLON À ANGERS, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT – MAINE-ET-LOIRE HABITAT

♦ Présents

Messieurs	Alain MAINGOT (Président)	Représentant du Conseil départemental
	Gilles LEROY	Représentant du Conseil départemental
	Franck POQUIN	Représentant du Conseil départemental
Mesdames	Jocelyne MARTIN	Représentante du Conseil départemental
	Natacha POUPET-BOURDOUEIX	Représentante du Conseil départemental
Messieurs	Pascal CASSIN	Désigné par le Conseil départemental
	Marc GOUA	Désigné par le Conseil départemental
Mesdames	Priscille GUILLET	Désignée par le Conseil départemental
	Mireille POILANE	Désignée par le Conseil départemental
Madame	Virginie BEURTON-LE-MIGNON	Représentante d'Action Logement
Messieurs	Philippe LESCURIEUX	Représentant de l'UDAF
	Philippe BOURIGAULT	Représentant des locataires CGL
	Franck LEMESLE	Représentant des locataires CGL
	Christophe MONTMANEIX	Représentant des locataires CGL
Madame	Véronique HERY	Représentante des locataires AFOC
Messieurs	Philippe COUASNON	Représentant de la CGT
	Henri VOISINE	Représentant de la CFDT
Mesdames	Clarisse ESNAULT	Représentante du Comité Social et Economique
	Sandrine MANNONI	Représentante du Comité Social et Economique
	Nadine BODIN	Représentante du Comité Social et Economique
Monsieur	Romain POIRIER	Représentant du Comité Social et Economique

♦ Excusés

Mesdames	Marie-Jo HAMARD	Représentante du Conseil départemental (représentée par pouvoir à M. LEROY)
	Sandrine LION	Désignée par le Conseil départemental (représentée par pouvoir à M. MAINGOT)
	Elisabeth MARQUET	Désignée par le Conseil départemental (représentée par pouvoir à Mme POUPET-BOURDOUEIX)
Monsieur	Christophe POT	Désigné par le Conseil départemental (représenté par pouvoir à M. POQUIN)

♦ Absents

Mesdames	Sandrine LECOMTE	Représentante des associations d'insertion
	Viviane LE TIRILLY	Représentante de la Direction Départementale des Territoires
Monsieur	Gérard PASQUIER	Représentant de la CAF

♦ Assistaient également à la séance

Messieurs	Laurent COLOBERT	Directeur général de Maine-et-Loire Habitat
	Benoit RATIER	Directeur général Adjoint de Maine-et-Loire Habitat
	Thierry CHAPRON	Directeur Financier
	Dominique GRIGNON	KPMG – commissaire aux comptes)

➤ **GOVERNANCE ET RESSOURCES**

◆ **POLITIQUE GÉNÉRALE – CONVENTIONS ET AVENANTS DIVERS**

✓ **Adhésion à l'association Abri de la Providence**

Dans le cadre de nos missions sociales, notre organisme a développé des partenariats opérationnels avec des associations d'insertion comme l'Abri de la providence pour l'hébergement de publics spécifiques.

Avec l'association Abri de la Providence, notre partenariat concerne le public défavorisé en insertion sociale avec deux modalités d'action :

- La mise en gestion de 3 résidences sociales pour 53 places :
 -
 - RS La Frogerie à Vern d'Anjou (Erdre en Anjou): 6 places, résidence ouverte depuis 2013
 - RS Les Sources au Lion d'Angers : 12 places, résidence ouverte depuis 2014
 - RS - CHRS Elsa Triolet à Angers : 35 places, résidence ouverte depuis 2019
- La location d'une quinzaine de logements familiaux dans le but d'une sous location à des publics défavorisés

Par ailleurs, nous menons actuellement, à la demande du Département, une mission d'expertise immobilière concernant l'offre d'accueil de mineurs non accompagnés sur l'agglomération d'Angers.

Fort du partenariat et des projets qui lient notre organisme à l'Abri de la Providence, le Président de l'association : Vincent Salvat nous a proposé d'intégrer le Conseil d'administration par un courrier du 15 décembre dernier et une rencontre du 8 février 2024. Il est à noter que le poste de représentant des associations d'insertion au sein de notre Conseil d'Administration a été attribué à l'association Abri de la Providence représentée à ce jour par Madame Sandrine Lecomte, Directrice -adjointe.

Compte tenu de nos relations étroites avec cette association, il semble pertinent d'intégrer le Conseil d'administration de l'Abri de la Providence au titre de notre activité en faveur de l'accueil de populations défavorisées (logement et hébergement) et en cohérence avec l'importance de la collaboration entre cette association et notre collectivité de rattachement : le Département.

Il vous est proposé d'approuver l'adhésion de notre organisme à l'association Abri de la Providence et de désigner notre représentant au sein du Conseil d'administration de l'association Abri de la Providence

Délibération :

M. Goua rappelle que la sous-location par cette association ne doit pas se concentrer sur les zones en difficultés, le Président confirme qu'il convient d'envisager une participation sur l'ensemble du territoire.

Le Conseil d'administration approuve l'adhésion de notre organisme à l'association Abri de la Providence et désigne Madame Poupet-Bourdoueix, en qualité de représentante au sein du Conseil d'administration de l'association Abri de la Providence.

.....
Pour extrait conforme et certifié exécutoire,

Le Directeur Général,
Laurent COLOBERT

